

CONSEIL DE LA ZONE DE POLICE

Séance du 27 mai 2025

La séance est ouverte à 18h23.

Présidence:

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre faisant fonction

Echevins et Echevines:

Mmes A. Barzin, Ch. Deom, S. Scailquin

MM. T. Auspert, C. Capelle, P-Y. Dupuis, J. Lemoine, B. Malisoux

Présidente du CPAS:

Mme D. Klein (ne prend pas part au vote)

Conseillers et Conseillères:

Mme G. Lazon, Cheffe de groupe Les Engagés

Mmes F. Collard, V. Delvaux, I. Hambenne-Beudels, C. Neveu, C. Martin, M. Pennewaert

MM. Y. Eeckhout, F. Etienne, D. Fiévet, C. Laloux, F. Mencaccini, M. Pira (à partir du point 4),
B. Sohler

M. L. Demarteau, Chef de groupe MR

Mme C. Absil

MM. L. Gennart, V. Maillen

M. Ph. Noël, Chef de groupe Ecolo

Mme P. Grandchamps, M. Hallet, S. Linsmeau, Ch. Mouget, C. Quintero-Pacanchique

M. F. Martin, Chef de groupe PS

Mmes M. Chenoy, C. Geudvert, E. Tillieux

MM. F. Seumois, K. Tory

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB

Mmes F. Jacquet, V. Léonard

M. A. Simon

Secrétaires:

Mme L. Leprince, Directrice générale

M. B. Falise, Directeur général adjoint

Excusées et excusés:

M. M. Prévot, Bourgmestre empêché

Mme C. Crèvecoeur, Conseillère communale Les Engagés

M. F. Delahaut, Conseiller communal MR

Mme G. Grovonius, Conseillère communale PS

Séance publique

Mme Dorothée Klein, n'ayant pas la qualité de Conseillère communale, participe au Conseil de la Zone de Police en tant que membre du Collège mais ne vote sur aucun point.

Les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

DIRECTION GENERALE	4
CELLULE CONSEIL	4
1. Procès-verbal de la séance du 15 avril 2025: approbation	4
ZONE DE POLICE	4
ZONE DE POLICE - LOGISTIQUE	4
2. Renouvellement des pare-feux de la Zone de Police, de nouveaux points Wifi et du Co-Term Fortinet pour 4 ans via le contrat cadre LPA - Securitas: projet	4
POINT INSCRIT A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL	6
3. "Sécurité à Salzinnes - Surveillance et prévention dans un quartier inquiet face aux incivilités" (Mme C. Absil, Conseillère communale MR)	6
QUESTION ORALE D'ACTUALITE (ART. 94 – ROI)	9

Séance publique

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Je vous demande de prendre place s'il vous plait, merci beaucoup.

Bonsoir à chacun et chacune.

J'ouvre ce soir la séance du Conseil de la Zone de Police.

Sont excusés, à ma connaissance, Monsieur Delahaut, Monsieur Prévot.

Arriveront en retard, Monsieur Pira et Madame Crèvecoeur.

Est-ce qu'il y a d'autres personnes? Oui, Monsieur Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Je dois excuser Madame Grovonius, souffrante.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Il n'y a personne d'autre? Non? Merci.

Entre autres personnes, nous accueillons ce soir, les étudiants de 2^{ème} année de l'EPAP avec leur professeur, qui vous assister ce soir au Conseil dans le cadre de leur formation.

Je leur souhaite la bienvenue ainsi qu'à toutes les autres personnes qui sont là ce soir.

DIRECTION GENERALE

CELLULE CONSEIL

1. Procès-verbal de la séance du 15 avril 2025: approbation

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

L'ordre du jour de notre Conseil de Zone de Police commence avec la Cellule Conseil, le procès-verbal de la séance du 15 avril 2025.

Est-ce qu'il y a approbation? Oui pour tous les partis. Merci beaucoup.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-16;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal et notamment les articles 48 à 52 relatifs au procès-verbal des réunions du Conseil communal et l'article 114 al.2;

Mme la Présidente constate que le procès-verbal de la séance du Conseil de la Zone de Police du 15 avril 2025 a été mis à disposition des Conseillers et des Conseillères.

Si la réunion s'écoule sans observation, le procès-verbal est considéré comme adopté.

ZONE DE POLICE

ZONE DE POLICE - LOGISTIQUE

2. Renouvellement des pare-feux de la Zone de Police, de nouveaux points Wifi et du Co-Term Fortinet pour 4 ans via le contrat cadre LPA - Securitas: projet

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

En Zone de Police, en Logistique, le point 2: le renouvellement des pare-feux de la Zone de Police, de nouveaux points Wifi et du Co-Term Fortinet pour 4 ans via le contrat cadre LPA - Securitas, projet.

Pour le recours à la centrale d'achat initiée par la Zone de Police d'Anvers et l'approbation du projet, est-ce que j'ai l'unanimité? Oui. Merci beaucoup.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1222-7 et L3122-2, 4° portant sur la Tutelle générale d'annulation;

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégrée et structurée à deux niveaux, telle que modifiée, dont notamment l'article 33;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, et plus particulièrement son article 47 "§ 1er. Un pouvoir adjudicateur peut acquérir des fournitures et/ou des services auprès d'une centrale d'achat proposant les activités d'achat centralisées ..." et § 2 "un pouvoir adjudicateur qui recourt à une centrale d'achat est dispensé de l'obligation d'organiser lui-même une procédure de passation...";

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures;

Vu la délibération du Conseil communal du 23 juin 2020 aux termes de laquelle il décide d'adhérer pour les années 2020 à 2028, à la centrale d'achats pilotée par la Zone de Police d'Anvers;

Vu le rapport justificatif établi en date du 9 mai 2025 par la Zone de Police Namur Capitale, aux termes duquel elle justifie le remplacement de firewalls qui sortent de maintenance par des pare-feux de nouvelle génération et de renouveler, via un nouveau partenaire, le CO-Term (licences et services) Fortinet (22 accès points Wifi sont également inclus afin de renouveler l'ensemble du Wifi des infrastructures de la ZP dans un environnement intégré en termes de sécurité IT et un dispositif de type Cyber Protection est également intégré et déployé) via la centrale d'achat (LPA/2017-295) initié par la Zone de Police d'Anvers (2020-2028) et confié à la société Sécuritas SA (TVA BE 0427.388.334), Saint-Lendriksborre, 3 à 1120 Bruxelles, pour un montant total estimé à 583.633,40 € TVAC (482.341,64 € HTVA - TVA : 21%) réparti comme suit :

- acquisition du matériel Hardware et services relevant : 115.246,30 € TVAC (95.244,87 € HTVA - TVA : 21%),
- redevance software/support annuelle sur 4 ans (à dater de la date d'installation du matériel) : 117.096,77 € TVAC (96.774,19 € HTVA - TVA : 21%) annuellement, soit 468.387,10 € TVAC (387.096,77 € HTVA - TVA : 21%) pour les années 2025 à 2028;

Vu le descriptif technique de ce marché inclus dans le rapport justificatif;

Attendu que les produits proposés correspondent bien aux besoins rencontrés par la Zone de Police de Namur Capitale;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 §1,3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier en date du 12 mai 2025;

Sur proposition du Collège communal le 13 mai 2025,

Décide :

1. de recourir à la centrale d'achat LPA/2017-295 initiée par la Zone de Police d'Anvers (2020-2028).

2. d'approuver l'acquisition de firewalls qui sortent de maintenance par des pare feux de nouvelle génération et de renouveler, via un nouveau partenaire, le CO-Term (licences et services) Fortinet (22 accès points Wifi sont également inclus afin de renouveler l'ensemble du Wifi des infrastructures de la ZP dans un environnement intégré en termes de sécurité IT et un dispositif de type Cyber Protection est également intégré et déployé) auprès de la société Sécuritas SA (TVA BE 0427.388.334), Saint-Lendriksborre, 3 à 1120 Bruxelles - adjudicataire dudit marché - , pour un montant total estimé à 583.633,40 € TVAC (482.341,64 € HTVA - TVA : 21%) .

Cette dépense estimée à un montant total de 583.633,40 € TVAC (482.341,64 € HTVA - TVA : 21%) sera imputée de la manière suivante :

- à raison de 115.246,30 € TVAC (95.244,87 € HTVA - TVA : 21%), sur l'article 330/742-53 du budget extraordinaire de la Zone de Police de l'exercice en cours et financée par emprunt.
- à raison de 117.096,77 € TVAC (96.774,19 € HTVA - TVA : 21%) annuellement, soit 468.387,10 € TVAC (387.096,77 € HTVA - TVA : 21%) pour les années 2025 à 2028 sur l'article 330/123-13 du budget ordinaire de la Zone de Police des exercices considérés (2025 à 2028), sous réserve de son vote par le Conseil (2026-2028), dans le respect des règles relatives aux douzièmes provisoires jusqu'à son approbation par l'autorité de Tutelle (2026-2028).

POINT INSCRIT A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL

3. "Sécurité à Salzinnes - Surveillance et prévention dans un quartier inquiet face aux incivilités" (Mme C. Absil, Conseillère communale MR)

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Nous voilà déjà au point 3, qui est le point inscrit à la demande d'un membre du Conseil: "Sécurité à Salzinnes, surveillance et prévention dans un quartier inquiet face aux incivilités".

C'est Madame Absil, qui a 5 minutes pour le présenter.

Mme C. Absil, Conseillère communale MR:

Merci Madame la Bourgmestre faisant fonction.

Mesdames, Messieurs les membres du Collège,

Depuis plusieurs mois, de nombreux habitants de Salzinnes expriment leur vive inquiétude face à la dégradation du climat de sécurité dans leur quartier.

La liste des faits est longue : des actes de vandalisme sur différents bâtiments ou monuments, dont la statue de Léopold II sur la place Wiertz, des incivilités répétées et, avec le retour des beaux jours, les rodéos urbains qui perturbent gravement la tranquillité publique. Ces comportements nuisent non seulement à la sécurité des personnes et des biens, mais contribuent également à un sentiment d'abandon et d'impuissance chez les riverains.

Il est important de souligner que cette situation n'est pas propre à Salzinnes. D'autres quartiers périphériques de la ville de Namur – comme Jambes ou Saint-Servais – font face à des dynamiques similaires, ce qui invite à une réflexion plus large et à une approche globale, tant en matière de sécurité que de prévention.

Dans ce contexte, je me permets de vous adresser les deux questions suivantes :

D'une part, envisagez-vous, en concertation avec la police locale et les services compétents, un élargissement du réseau de caméras de surveillance dans les quartiers périphériques de Namur, en commençant par Salzinnes mais sans s'y limiter ?

Un tel dispositif, pensé de manière ciblée et stratégique, permettrait à la fois un effet dissuasif sur les auteurs potentiels d'actes illégaux, et une meilleure identification a posteriori des infractions commises.

D'autre part, je voudrais également élargir la réflexion au cadre plus global de la prévention, et interroger sur le rôle et le périmètre d'action du Pradex, chargé de projet en prévention des radicalismes et extrémismes.

Est-ce que ce dispositif couvre également les formes de radicalisation qui, sans nécessairement relever d'un extrémisme religieux, s'expriment par la violence, le vandalisme, ou des actions de rupture envers les institutions ?

Certaines mouvances, parfois issues de la sphère activiste ou idéologique, semblent instrumentaliser l'espace public comme champ d'expression violente, et il serait pertinent de savoir si elles entrent dans le champ de vigilance et d'action du Pradex.

En tant que libérale, ces deux axes – surveillance et prévention – me paraissent indissociables si l'on veut garantir durablement la sécurité, la cohésion sociale et le vivre-ensemble dans ces quartiers.

Je vous remercie pour votre attention et pour les réponses que vous pourrez apporter à ces préoccupations légitimes des citoyens.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Merci Madame la Conseillère pour votre question.

Je vous réponds en tant que Présidente de la Zone de Police, en tout cas pour une partie de votre question. Je serai rejointe par Madame Klein.

Face aux inquiétudes relayées, j'ai demandé une analyse de la situation de Salzinnes à notre Chef de Corps et il est vrai que depuis le 1^{er} mars, de nombreuses interventions ont été enregistrées, principalement en semaine. Outre la statue, les infractions les plus fréquentes qui ont été concernées se rapportent au roulage, surtout par rapport au stationnement, à l'accès obstrué de certains endroits ainsi que des nuisances sonores, souvent liées à des cas d'ivresse sur la voie publique.

La question des rodéos urbains revient effectivement régulièrement – et surtout avec les beaux jours – dans les plaintes des citoyens.

Cependant, quelques cas isolés ont eu lieu et des interventions officielles, dont une le 5 mai mais la Police est bien au courant de ces faits et très vigilante, soyez-en certaine. On est très attentifs et les riverains nous le signalent régulièrement.

Vous m'interrogez sur le déploiement des caméras à Salzinnes et ailleurs.

Nous avons eu le plaisir d'entendre longuement le Chef de Corps de notre Zone et la Police en janvier à propos de l'organisation de la Zone, des défis et de ses projets et priorités.

Actuellement, notre réseau compte 400 flux et les demandes de caméras sont vraiment nombreuses mais nous devons faire des choix car les investissements nécessaires sont lourds et la couverture en fibre reste parfois insuffisante.

Dès lors, la réponse à court terme est négative.

Cela dit, nous avons prévu l'acquisition de caméras fixes temporaires, mobiles et repositionnables. Elles pourront répondre, de manière ciblée, aux besoins sur le terrain, dont notamment à Salzinnes et à la citadelle, pour les rodéos.

Par ailleurs, notre présence humaine reste essentielle sur le terrain. Nous avons la patrouille urbaine, la cellule Herscham, les Gardiens de la Paix. Toutes ces forces contribuent à maintenir la sécurité et la tranquillité publique des quartiers, y compris à Salzinnes.

Concernant le Pradex, je vais céder la parole à Madame Klein car ce dispositif dépend de la Cohésion sociale mais je suis régulièrement en contact avec l'agent référent, via les réunions de la Cellule Locale de Sécurité Intégrale. Cette instance permet de la coordination entre les services pour détecter et prévenir toute forme d'extrémisme ou de radicalisme potentiel.

En résumé, Salzennes est bien présente dans les priorités de la Zone. Les moyens sont mobilisés dans les limites de nos capacités techniques, humaines et budgétaires, avec un souci d'adaptation constante aux réalités du terrain.

Madame Klein.

Mme D. Klein, Présidente du CPAS:

Merci Madame la Bourgmestre. Merci Madame la Conseillère.

Effectivement, en ce qui concerne le référent radicalisme, chargé de projet Pradex, il couvre l'entière du territoire namurois. Son rôle est prioritairement d'assurer, en collaboration avec les partenaires de la Cellule de Sécurité Intégrale Locale dont on vient de parler, une veille stratégique des différentes formes de radicalisation et d'extrémisme.

Cette cellule est notamment composée de représentants du cabinet de la Bourgmestre, de la Police locale – et notamment de son référent radicalisme – mais aussi du service de la Cohésion sociale et du CPAS qui ont tous deux aussi un référent radicalisme.

Cette cellule a pour missions de détecter et suivre les situations problématiques qui peuvent encore être réglée par une réhabilitation sociale. C'est ainsi que le référent Pradex est également amené à suivre des situations soit individuelles, soit collectives, amenées en Cellule de Sécurité Intégrale Locale, pour une prise en charge soit à titre préventif pour éviter la radicalisation violente, soit à titre plus curatif pour éviter la récurrence.

Parallèlement, le référent Pradex est invité à la demande d'actrices ou d'acteurs locaux à donner des sensibilisations et des formations, en lien avec les thématiques ciblées qui sont la polarisation, les fake news, les théories du complot, la radicalisation à portée violente, le terrorisme.

Il ne s'agit pas seulement du domaine religieux mais bien de toute forme de polarisation radicalisme (extrême gauche, extrême droite voire actes isolés).

Il s'agit donc ici d'outiller les professionnels des différentes lignes d'action sociale, de l'enseignement, de la culture, du psycho-social et même des sports.

En effet, le dispositif couvre toutes les formes de radicalisation dès lors qu'il s'agit d'une forme de polarisation quelconque, religieuse ou non, et que de surcroît il y a un impact notable et observable sur l'espace public, un travail doit être initié.

De manière générale, il vaut mieux appeler le référent même pour un problème qui n'en est finalement pas un, que de ne pas l'appeler et passer à côté d'une problématique importante.

Merci pour votre écoute.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Je vous repasse la parole, Madame Absil.

Mme C. Absil, Conseillère communale MR:

Merci.

Merci pour vos réponses. Nous serons attentifs par rapport à la situation, que ce soit à Salzennes, à Saint-Servais et à Jambes, comme je l'ai dit. J'espère que les caméras mobiles pourront vraiment avoir un effet dissuasif et j'espère que l'on pourra quand même, quand les temps seront meilleurs, d'un point de vue budgétaire, élargir l'ensemble des caméras.

Merci.

Mme C. Absil, Conseillère communale MR:

Merci

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dont notamment l'article L1122-24 qui permet aux membres du Conseil d'ajouter des points complémentaires au Conseil;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal adopté le 21 février 2019, tel que modifié, et notamment son article 12 relatif à l'inscription d'un ou plusieurs points complémentaires par un membre du Conseil à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil;

Vu la demande datée du 21 mai 2025 de Mme C. Absil, Conseillère communale MR, d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil communal du 27 mai 2025 le point complémentaire suivant: "Sécurité à Salzinnes - Surveillance et prévention dans un quartier inquiet face aux incivilités",

Entend Mme C. Absil, Conseillère communale MR.

Mmes Ch. Bazelaire et D. Klein répondent à la question.

QUESTION ORALE D'ACTUALITE (ART. 94 – ROI)

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Conformément à l'article 94 de notre Règlement d'Ordre Intérieur, y a-t-il des questions orales d'actualité?

Monsieur Demarteau.

M. L. Demarteau, Chef de groupe MR:

Merci Madame la Bourgmestre faisant fonction.

Simplement, j'ai été alerté de certains faits qui ont eu lieu sur Jambes ce week-end, de faits de violence sur l'espace public. Je tenais à vous poser des questions et à attirer l'attention sur les personnes qui étaient "déchaînées", on va dire, sur la voie publique et qui utilisaient certains panneaux de signalisation ou d'interdiction de stationnement qui sont déposés là pour certains chantiers et certaines festivités.

On sait que le centre de Namur est en pleine transformation et j'aimerais attirer l'attention et que l'on puisse en faire un point d'attention avec tous les partenaires avec lesquels on travaille sur les chantiers qui transforment Namur en un piétonnier, qu'un maximum d'endroits soient sécurisés et que toute chose qui pourrait servir de projectile, "d'arme" ou d'objet qui pourrait dégrader l'espace public, les vitrines de nos commerces ou les entrées d'immeuble, soient vraiment sécurisés. C'est vrai que ces chantiers apportent, à certains endroits, un sentiment d'insécurité, une insécurité aussi au vu de la disposition, des engins de chantiers et des barrières, etc.

Comme cela s'est passé à Jambes avec certains éléments ce week-end, il faudrait que l'on puisse être attentifs et avoir un aspect préventif sur ce genre de comportements et qu'ils ne puissent pas trouver de projectile ou d'objet qui puissent être utilisés à des fins qui ne sont pas celles pour lesquelles ils sont destinés à la base.

Merci.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Merci Monsieur Demarteau pour votre prévention.

Ce n'est pas vraiment une question mais je la remonterai auprès du Département Domaine, Sécurité et Voies publiques.

Est-ce qu'il y a d'autres questions? Non? Merci.

Ce qui clôt ainsi la séance publique du Conseil de la Zone de Police.

Je cède la parole à Monsieur le Président.

La séance est levée à 02h15.